



La truite d'Etampes

Règlement 2018 - Plan d'Eau d'Etampes **Plan d'eau accessible à toutes les cartes de l'Essonne**

Ouverture : 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Décembre : Pêche exclusivement en no-kill (poissons morts et vifs interdits)

Fermeture du Brochet entre le **28 janvier 2018** au soir et le **1^{er} Mai 2018** au matin.

LA PECHE AUX VIFS, POISSONS MORTS, LEURRES, STREAMERS EST INTERDITES PENDANT LA FERMETURE DU BROCHET

Pêche en no-kill (relâche de toutes les prises) en **décembre 2018** (Vif et poissons morts interdits).

La pêche à l'écrevisse américaine est autorisée du 1^{er} janvier au 30 Novembre 2018 (6 balances réglementaires maximum par pêcheur). **La remise à l'eau est interdite.**

Les pêcheurs sont tenus de présenter leur permis ainsi que leurs prises à la **demande des gardes de la société, de l'AFB, de la gendarmerie, de la police municipale et des gardes fédéraux.**

Limitation à **1 Brochet ou 1 Sandre par jour et par pêcheur.**

La Carpe est no-kill, **remise à l'eau obligatoire.**

Les jours de concours, le grand plan d'eau est réservé aux compétiteurs.

Particularités

- Les rivières font partie du domaine privé et sont soumises à l'obtention de l'action rivière pour pouvoir y pratiquer la pêche.
Limite amont : Pont sur le Juineteau en face de la tourbière.
Limite aval : Pont sur le plan d'eau au barrage de déversement.
- **LA TOURBIERE EST EN RESERVE, L'ENTREE ET LA PECHE Y SONT STRICTEMENT INTERDITES.** (Réserve ornithologique)
- Plans d'eau autorisé à la **pêche en float tube**

Restrictions

- 1 Seul carnassier (Brochet +de 65 ou Sandre +de 60) conservé par jour et par pêcheur
- 4 cannes maximums par pêcheur
- Le Harponnage est interdit
- La pêche avec des engins prohibés est interdite
- La pêche de nuit est interdite en dehors des sessions de carpes
- Les feux et barbecues sont interdits
- Remise à l'eau des silures interdite
- Pendant la fermeture du carnassier, la pêche au vif, leurre, streamer, poisson mort est strictement interdite
- En décembre, la pêche au vif et poisson mort est strictement interdite

Quelques règles de courtoisie à respecter

- N'abandonnez pas vos déchets sur le bord de l'étang (il y a des poubelles pour ça)
- Respectez les autres pêcheurs, les promeneurs, et les autres utilisateurs de la base de loisirs
- Relâchez vos poissons proprement et délicatement
- Respectez le quota de capture journalier et les tailles réglementaires de capture

Bas de ligne fortement conseillé pour la pêche aux carnassiers (Acier, Fluorocarbone 70/100 minimum, kevlar).

La pêche de la carpe est déconseillée l'après midi en Juin-Juillet-Août-Septembre.

RAPPEL

Tailles de captures minimales :

Truite : 25 cm

Perche : 25 cm

Brochet : 65 cm

Sandre : 60 cm

TOUT PECHEUR PRIS EN INFRACTION SERA EXCLUS DEFINITIVEMENT ET VERBALISE.

Dépositaire des cartes de pêche : Bar Tabac Presse Loto Épicerie « le Petit Saint Mars » 43 rue du petit Saint Mars 91150 Etampes, chez Vincent.

Site internet : <http://truite.etampes.free.fr>